



# PORTRAIT LOCAL

**SIVOM Val de Banquière**

\*\*\*

**Convention Territoriale Globale**

**Septembre 2021**



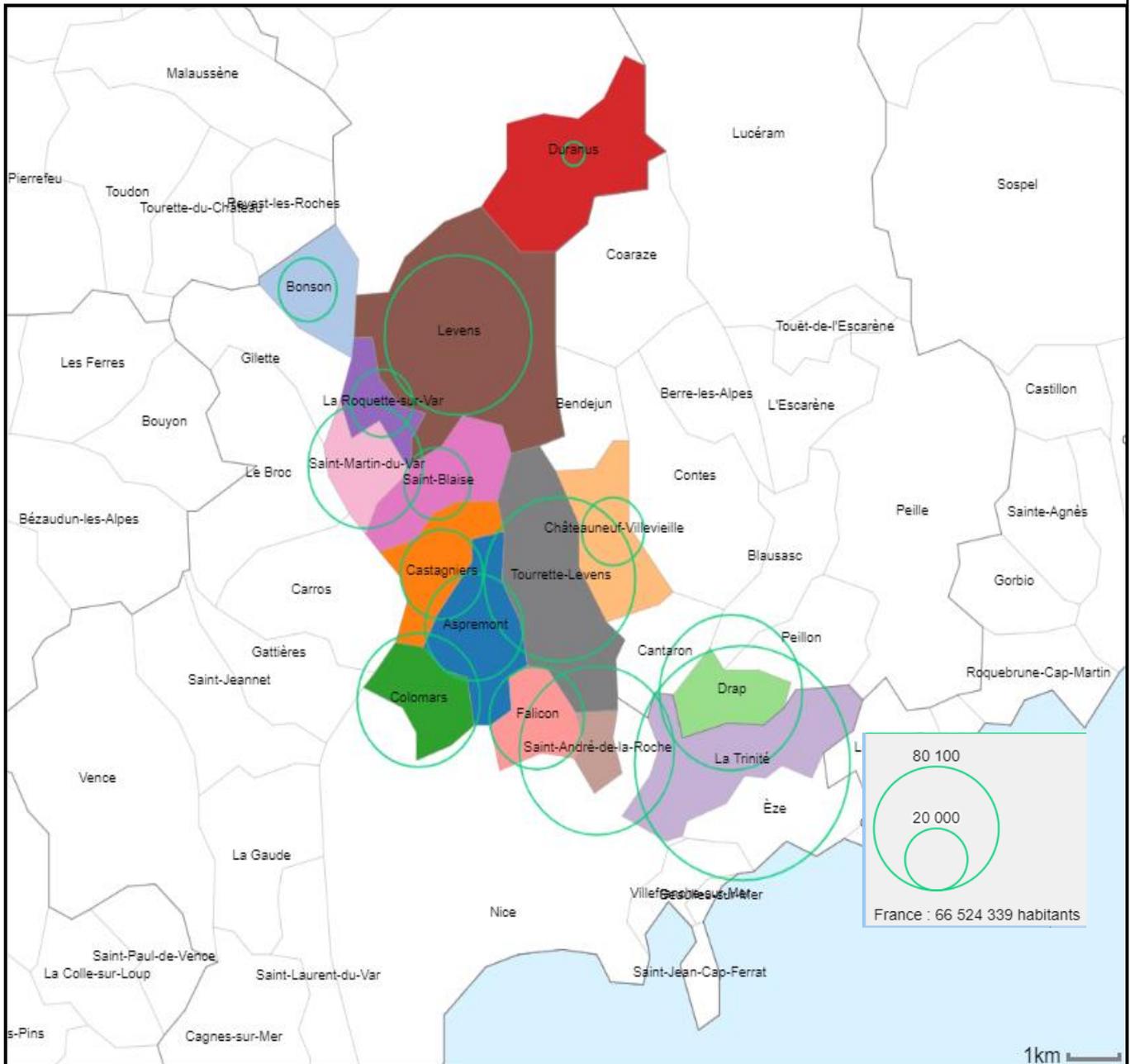
# SOMMAIRE

<b>I - Caractéristiques territoriales.....</b>	<b>3</b>
1. Contexte .....	3
2. Caractéristiques de la population selon l'INSEE .....	5
3. Quartier prioritaire (QPV).....	6
<b>II - Profils des allocataires.....</b>	<b>7</b>
1. Nombre d'allocataires et taux de couverture .....	7
2. Nombre d'allocataires par communes.....	8
3. L'âge des allocataires .....	9
4. Composition familiale des foyers allocataires.....	9
<b>III – Enfance, jeunesse et parentalité.....</b>	<b>12</b>
1. Les enfants des foyers allocataires .....	12
2. L'offre d'accueil petite enfance et enfance/jeunesse.....	12
3. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.....	15
<b>IV- Familles fragilisées et cadre de vie.....</b>	<b>16</b>
1. La dépendance aux prestations* .....	16
2. Les allocataires à bas revenus.....	17
3. Les bénéficiaires du RSA, de la PPA et de l'AAH .....	17
4. Les bénéficiaires d'aides au logement.....	18

# I - Caractéristiques territoriales

## 1. Contexte

Crée en 1994 suite au débordement du torrent de la Banquière, le Sivom Val-de-Banquière est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) aujourd'hui composé de 15 communes du moyen et haut pays des Alpes-Maritimes.



Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Sources : CGET 2017 – IGN GéoFLA – Epci 2017 ; INSEE, RP 2014

La population du SIVOM compte 45 687 habitants (INSEE, RP 2017), réparties dans les 12 communes suivantes :

### Communes du Sivom Val-de-Banquière

### Nombre d'habitants par commune

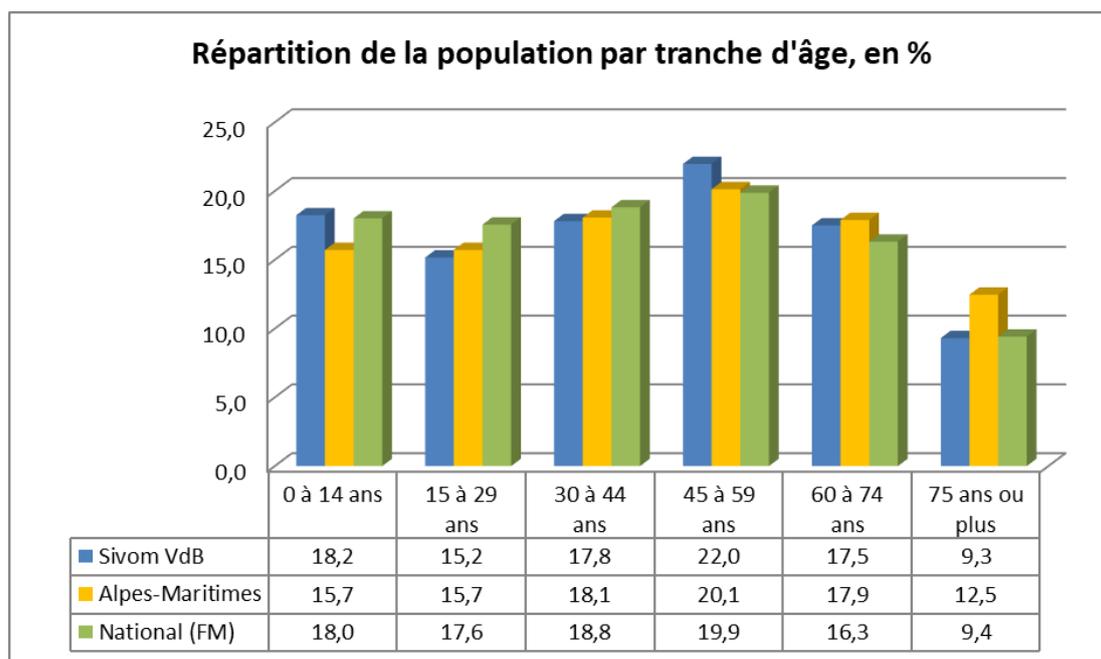
	RP 2014	RP 2017	Tendance
LA TRINITE	10 171	<b>10 017</b>	-
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5 467	<b>5 458</b>	-
TOURRETTE-LEVENS	4 836	<b>4 951</b>	+
LEVENS	4 779	<b>4 738</b>	-
COLOMARS	3 325	<b>3 424</b>	+
SAINT-MARTIN-DU-VAR	2 776	<b>3 000</b>	+
ASPREMONT	2 146	<b>2 187</b>	+
FALICON	1 969	<b>1 992</b>	+
CASTAGNIERS	1 561	<b>1 616</b>	+
SAINT-BLAISE	1 005	<b>1 019</b>	+
LA ROQUETTE-SUR-VAR	890	<b>940</b>	+
DURANUS	139	<b>140</b>	=
BONSON	743	<b>737</b>	-
CHATEAUNEUF-VILLEVIELLE	915	<b>922</b>	+
DRAP	4421	<b>4546</b>	+

Sources : Caf BCE 2016, BCE 2019 ; INSEE RP 2014, RP 2017

Ces 15 communes sont elles-mêmes incluses dans la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) qui compte près de 540 00 habitants et regroupe à elle seule près de la moitié de la population maralpine. Les compétences du Sivom concernent le champ environnemental, mais aussi la petite enfance, l'animation du territoire et l'enfance, la jeunesse, les loisirs et les sports.

## 2. Caractéristiques de la population selon l'INSEE

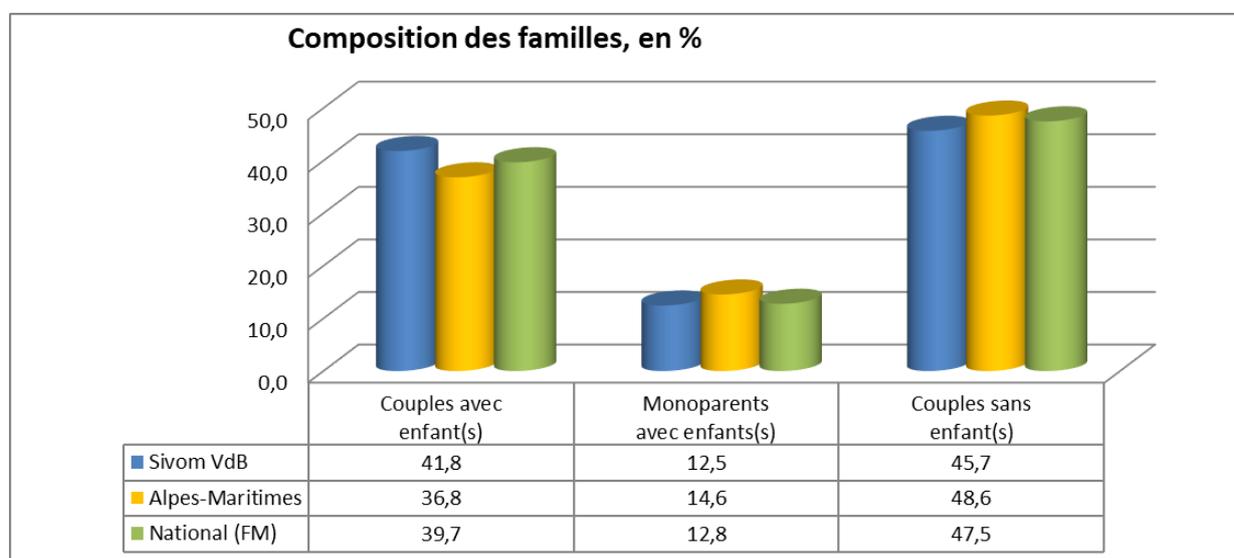
### Répartition de la population par âge



Sources : Caf BCE 2019 ; INSEE RP 2017

La tranche d'âge la plus représentée parmi les habitants du Sivom Val-de-Banquière est celle des 45-59 ans (22%) avec une légère **sur-représentativité de cette classe d'âge** par rapport aux proportions observables sur le département et au niveau national. On observe également un **poinds important de la tranche des 0 à 14 ans** en comparaison du département. En revanche, **les 15-29 ans et les plus de 75 ans ont tendance à être sous-représentés** par rapport au niveau départemental.

### Composition familiale de la population

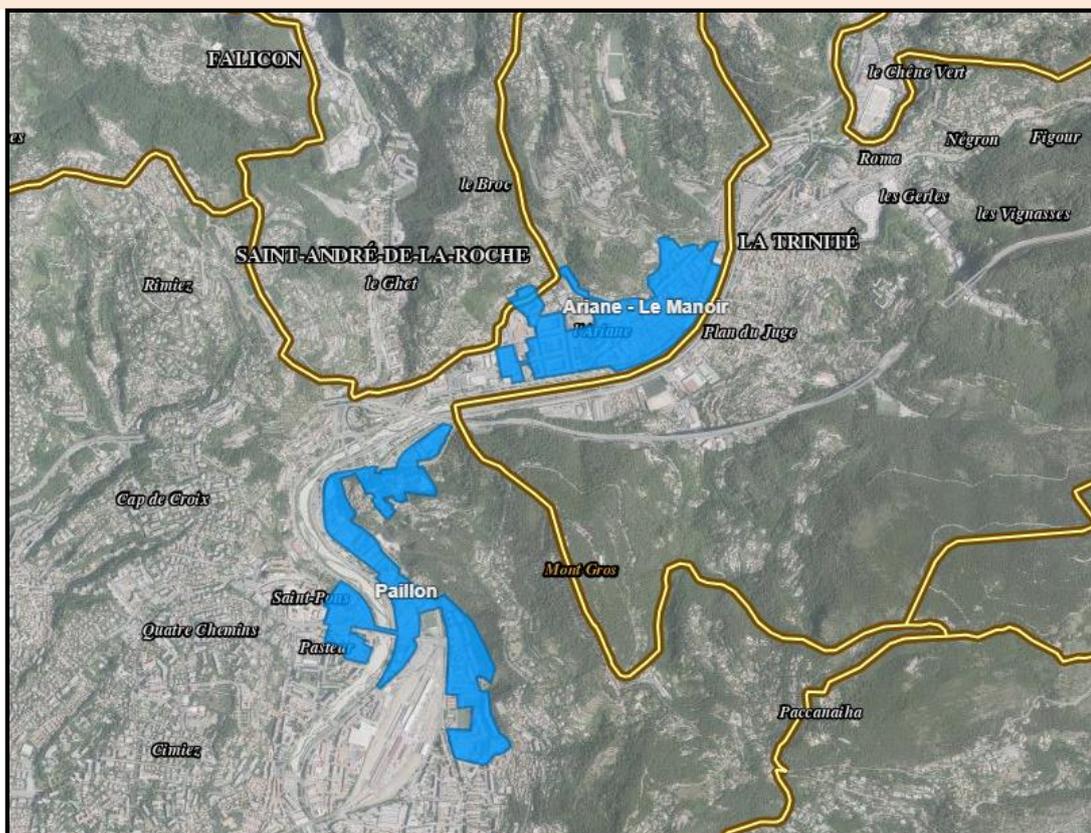


Sources : Caf BCE 2019 ; INSEE RP 2017

La structure familiale de la population du Sivom se caractérise par la **présence importante de couples avec enfants** (+ 5 points par rapport au département) et un **taux légèrement moins élevé de monoparents et de couples sans enfant** en comparaison du niveau départemental.

### 3. Quartier prioritaire (QPV)

Le Sivom Val de Banquière comprend sur son territoire un quartier prioritaire politique de la ville : le quartier l'Ariane-le Manoir, qui se situe pour une plus grande partie sur la commune de Nice, s'étend sur la commune de Saint-André de la Roche.



Le quartier l'Ariane-Le Manoir abrite plus de 10 000 personnes (Insee RP 2013), pour environ 3500 allocataires.

## II - Profils des allocataires

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2019. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge. Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale

### 1. Nombre d'allocataires et taux de couverture

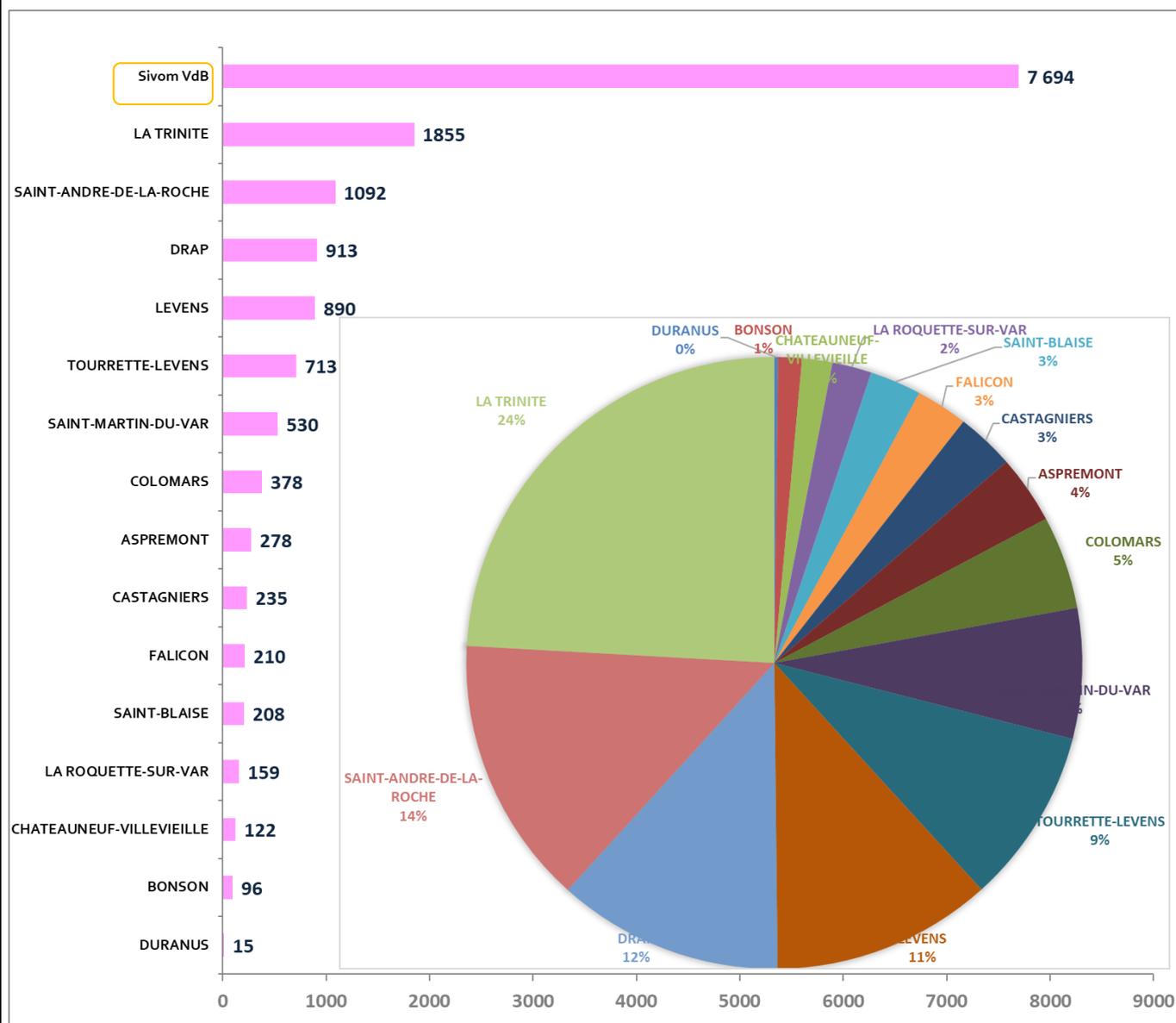
	SIVOM Val-de-Banquière 2016	2019	Alpes-Maritimes	National (FM)
Nombre d'allocataires	5 531	7 694	229 773	13 463 880
Nombre de personnes couvertes	15 603	20 238	506 711	31 956 567
Population totale (RP insee)	39 064	45 687	1 083 310	64 639 133
<b>Taux de couverture Caf en %</b>	<b>39,9%</b>	<b>44,3%</b>	<b>46,8%</b>	<b>49,4%</b>

Sources : Caf BCA 2016/2020 ; BCE 2015/2019 ; INSEE RP 2014/2017

Fin 2020, le territoire du Sivom Val-de-Banquière compte **7 694 allocataires**, ce qui représente plus de 20 000 personnes couvertes par les prestations versées par la CAF, **soit 44,3 % de la population** – plus de 4 personnes sur 10.

Depuis la première période de conventionnement, **le taux de couverture de la population par les prestations Caf a augmenté de plus de 4%**. Il reste néanmoins en deçà des taux de couverture observables au niveau départemental et national.

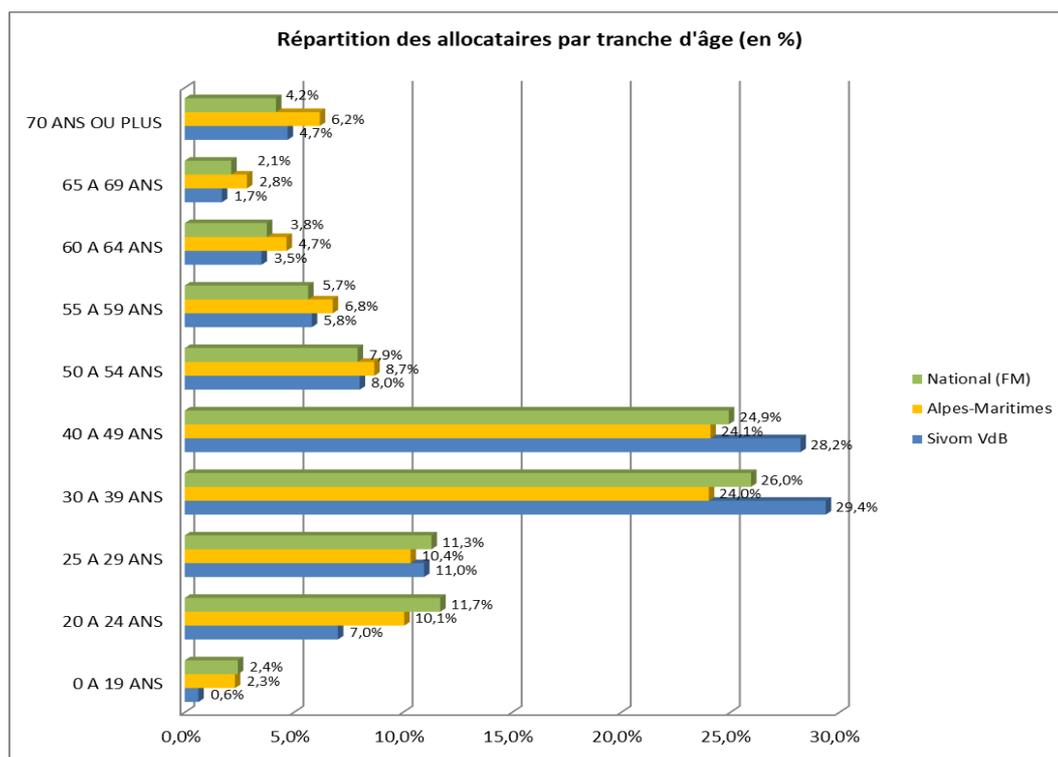
## 2. Nombre d'allocataires par communes



Source : Caf BCA 2020

La population allocataire se distribue de manière hétérogène parmi les communes du Sivom, qui sont de taille très différente. Ainsi, **seule deux communes abritent plus de 1 000 allocataires** – La Trinité (1 855) et Saint-André-de-la-Roche (1 092) – là où huit d'entre elles en abritent moins de 300. **Plus de la moitié des allocataires du Sivom (50,2%) résident donc à La Trinité, Saint-André-de-la-Roche et Drap**, les trois communes les plus importantes du territoire.

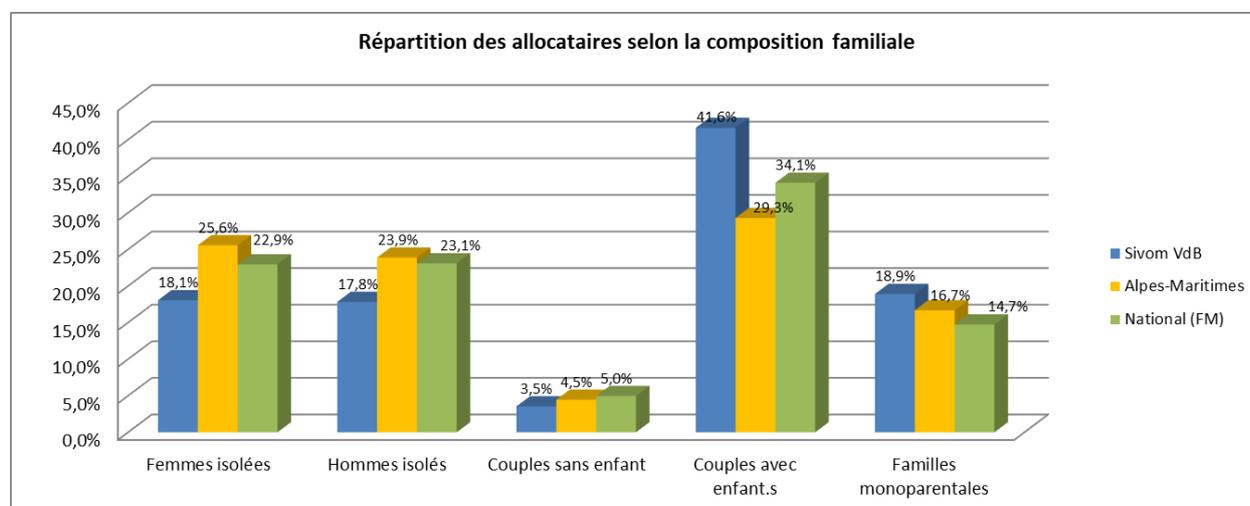
### 3. L'âge des allocataires



Source : Caf BCA 2020

En comparaison de la moyenne départementale, on observe que la population allocataire du Sivom se caractérise par **une nette sur-représentation des 30-50 ans et une légère sous-représentation des moins de 25 ans et des plus de 50 ans**. Ceci peut s'expliquer par la présence importante de familles sur le territoire.

### 4. Composition familiale des foyers allocataires

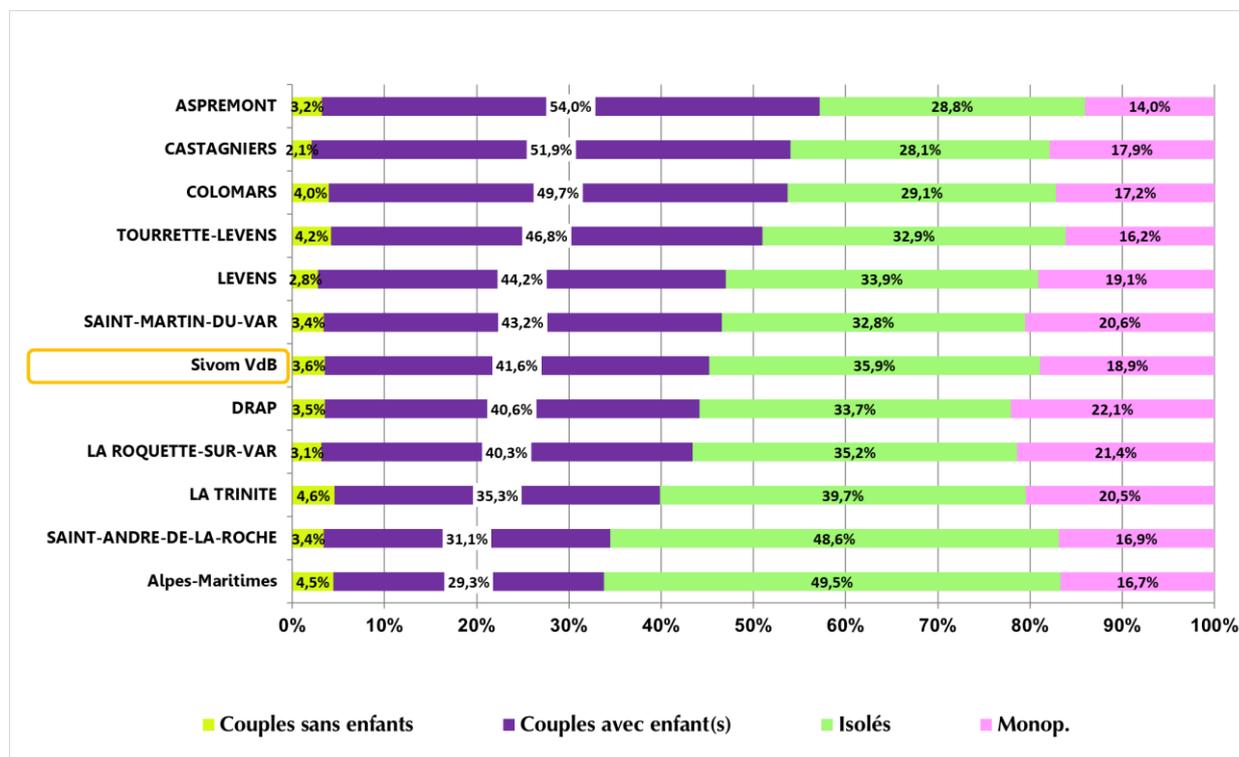


Source : Caf BCA 2020

**La part des couples allocataires avec enfants est beaucoup plus élevée à l'échelle du Sivom (42%) que dans le reste du département (29%), là où les personnes « isolées » (célibataires sans enfants à charge) sont moins représentées. En revanche, avec près de 1 454 monoparents en 2020, la part des**

**foyers monoparentaux est un peu plus importante au niveau des communes du Sivom (19%)** comparativement au département (17%) et plus encore au niveau national (15%).

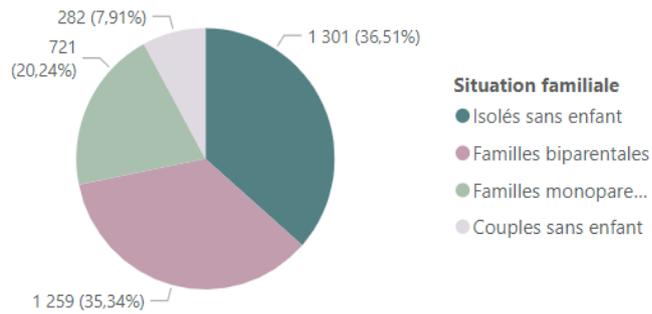
### Composition familiale des foyers allocataires par commune



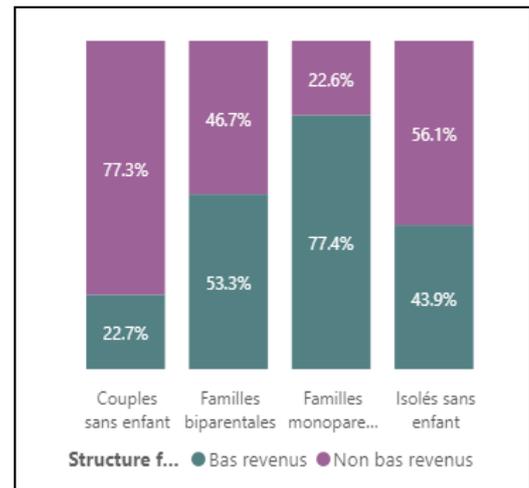
Source : Caf BCA 2020 ; Plusieurs communes ont été exclues du graphique, en raison du respect du secret statistique .

**La composition des familles allocataires est en fait très contrastée selon les communes .** Ainsi, la part de familles avec enfants varie nettement, avec environ 50% de couples avec enfants à Aspremont, Castagniers, Colomars et Tourrette-Levens et des taux nettement inférieurs à Saint-André-de-la-Roche (31%) ou La Trinité (35%). Quant aux **allocataires monoparents, on constate qu'ils sont nettement plus présents sur les communes de Drap (22%), La Roquette-sur-Var (21,4%), Saint-Martin-du-Var (22%) ou de la Trinité (20,5%)** que sur des communes comme Aspremont (14%) ou Tourrette-Levens (16,2%).

## Focus sur la structure familiale des foyers allocataires du quartier l'Ariane-Le Manoir



Source : Cafdata Intra – Fiches territoires ; BCA1219 – BIZI1219



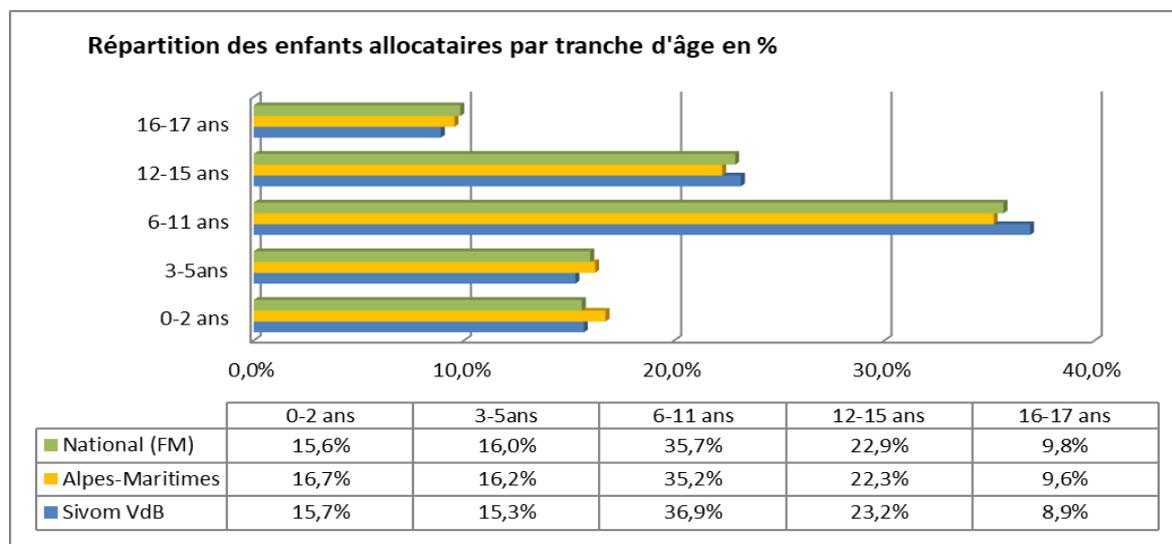
Source : Cafdata Intra– Fiches territoires ; BCA1219 – BIZI1219

La population allocataire du quartier l'Ariane-Le Manoir se caractérise par **une part relativement importante de foyers monoparentaux (20,2%)** – le taux au niveau de la commune de Saint-André de la Roche est de 16,9% et du Sivom de 18,9 %.

On observe également une **proportion très importante de familles à bas revenus**, en particulier parmi les foyers monoparentaux (77,4% contre 41% sur la commune entière de Saint-André-de-la-Roche) ; et les familles avec enfants (35,3% contre 14% sur la commune entière de Saint-André-de-la-Roche).

## III – Enfance, jeunesse et parentalité

### 1. Les enfants des foyers allocataires



Source : Caf BCA 2020

En 2020, la majorité des enfants de familles allocataires résidant sur le territoire du Sivom VdB a entre 6 et 11 ans (37%), à l'image des proportions observées au niveau national et départemental. On note néanmoins une **légère surreprésentation de cette tranche d'âge** parmi les familles allocataires du Sivom en comparaison des taux départementaux et nationaux. A l'inverse, **les autres tranches d'âge sont moins représentées** sur le Sivom qu'au niveau départemental et national. On note également une **légère baisse (de 2%) du nombre d'enfants de moins de deux ans** depuis le précédent conventionnement

### 2. L'offre d'accueil petite enfance et enfance/junesse

#### L'accueil du jeune enfant

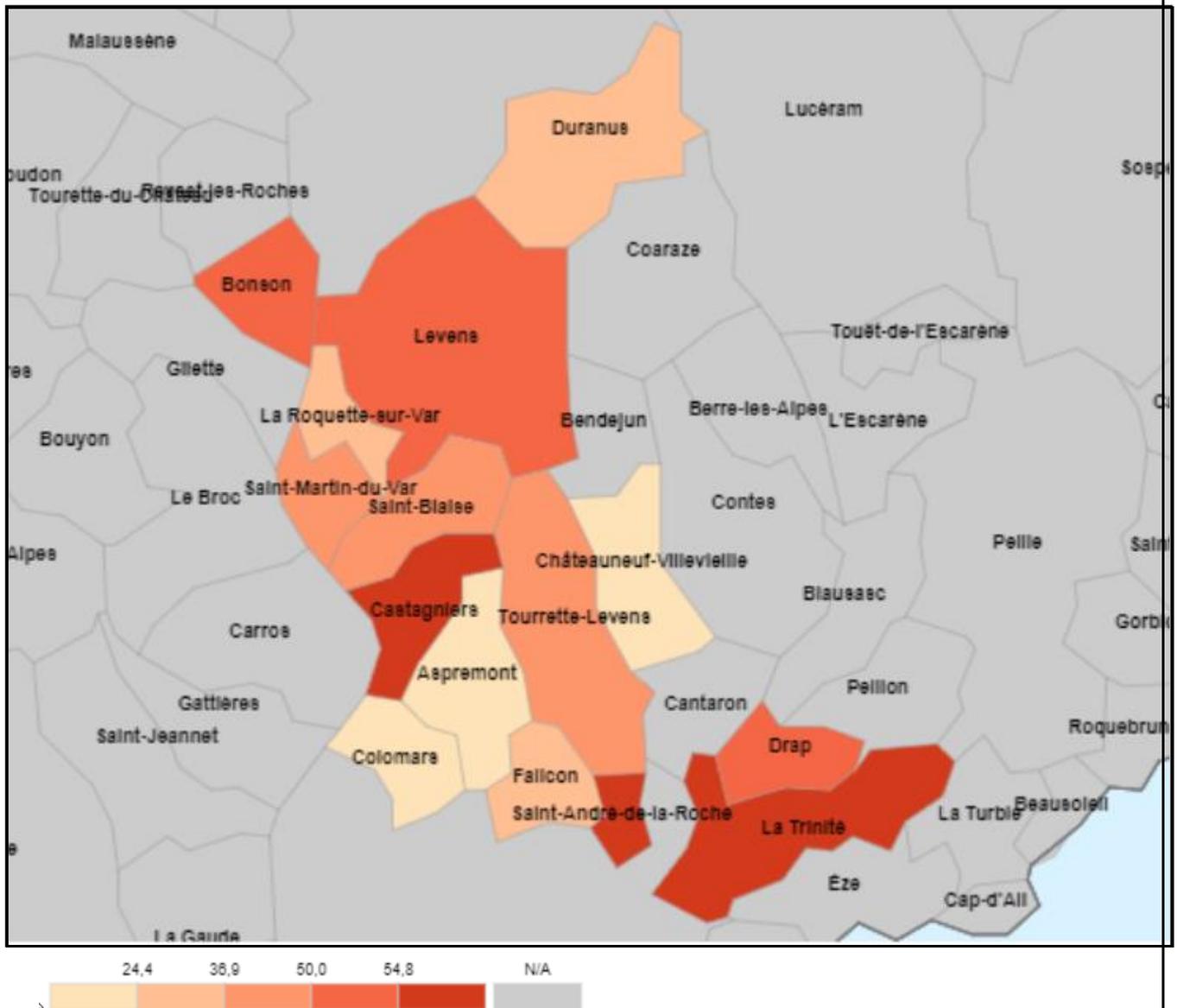
La Caf finance des établissements et structures d'accueil du jeune enfant et verse des prestations individuelles liées à l'accueil de l'enfant : la PAJE\*

**1 139 allocataires du Sivom Val-de-Banquière perçoivent la Paje, soit 14,8% des allocataires du territoire**

*\*Mise en place en janvier 2004, la Paje s'adresse aux parents d'enfants de moins de six ans et comprend quatre composantes :*

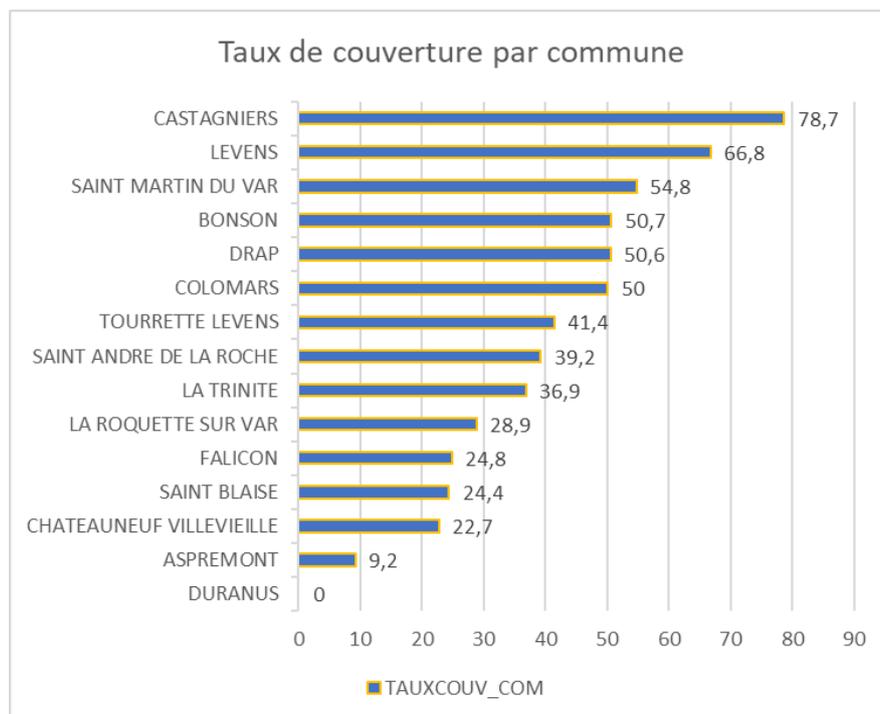
- la prime à la naissance et/ou à l'adoption
- l'allocation de base pour les enfants de moins de 3 ans
- la prestation partagée d'accueil d'éducation de l'enfant (PreParE) pour les parents ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour élever leurs enfants
- le complément de libre choix de mode de garde (CMG), lorsque le(s) enfant(s) de moins de 6 ans est/sont gardé(s) par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche.

**Taux de couverture en places d'accueil collectif et individuel du jeune enfant, sur le Sivom Val-de-Banquière, en 2018 : estimation du nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans\***



Sources : taux de couverture Cafdata Intra 2018 – Fiches territoire ; Cartographie : Caf06, ©Observatoire des territoires, ANCT 2021 – IGN Admin Express

Avec un taux moyen de 38,6 places d'accueil théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 49,7% pour le département et 59,3% pour la France entière), **le taux de couverture global sur le Sivom est relativement faible**. Il en fait très contrasté selon les communes.



Sources : taux de couverture Cafdata Intra 2018 – Fiches territoire

La capacité théorique d'accueil sur les communes du Sivom est comprise entre 0 et 78,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2018. **Les communes de Castagniers, Levens, Saint-Martin-du Var ou encore Colomars semblent particulièrement bien couvertes**, avec plus de 50 places pour 100 enfants, là où Aspremont ou Duranus sont peu voire pas couvertes. On note également que les trois communes les plus importantes du Sivom (**La Trinité, Saint-André-de-la-Roche et Tourrette-Levens**) ont des **taux de couverture relativement peu élevés**, compris entre 37 et 41 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

\*Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans : l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissements d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans la zone géographique considérée.

*Les données disponibles fiables datent de 2018 (Cafdata)*

### L'accueil de loisirs-vacances

La Caf apporte son soutien à l'accueil de loisirs et vacances à travers le financement des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), mais aussi aux séjours de vacances des enfants dans le cadre du dispositif VACAF.

**Elle finance ainsi, en 2020, 27 structures périscolaires, 11 accueils extra-scolaires et 7 accueils de jeunes (14-17 ans).**

### 3. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

La Caf contribue à la prise en charge de la famille en versant différentes prestations destinées à l'entretien des enfants.

Avec **144 séparations de couples avec enfants déclarées en 2020** et **1 454 foyers monoparentaux** (19% des allocataires), on compte 384 allocataires bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF) sur les communes du Sivom.

Nombre de bénéficiaires de prestations liées à l'entretien des enfants	Sivom Val de Banquière	Alpes-Maritimes		France métropolitaine
	Nombre d'allocataires	Part des foyers allocataires en %		
Allocation de soutien familial (ASF)	384	6%	4,7%	6,3%
Allocation d'éducation de l'enfant porteur de handicap (AEEH)	287	4%	2,6%	2.4%

Sources : CAF BCA2020

En 2020, les **384 bénéficiaires de l'ASF** représentent **6% des allocataires** du Sivom. Par ailleurs 287 foyers sont bénéficiaires de l'AEEH, soit 4% des allocataires ; **un taux assez élevé** comparativement au département et au national.

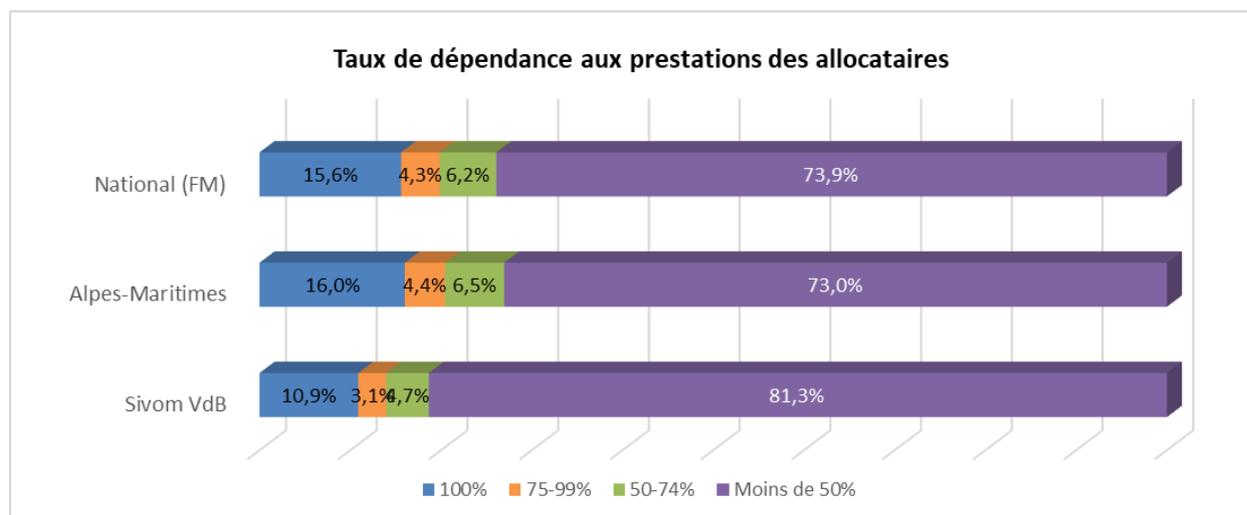
#### Actions d'accompagnement à la parentalité et contribution à l'autonomie des jeunes

Le Sivom compte, en 2020, **4 Lieux d'accueil enfants parents**, **3 structures membres du réseau parents 06**, le réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Reaap) du département et **2 Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**.

La Caf témoigne de son engagement en faveur de la parentalité par la mise en œuvre d'une offre diversifiée afin de mieux accompagner les parents dans leur rôle et leurs responsabilités parentales et éducatives. Elle intervient à des moments clés de la vie des parents par son offre de service de travail social destinée à accompagner les familles confrontées à un événement fragilisant : naissance et adoption, enfant malade ou porteur d'un handicap, séparations, décès d'un enfant, veuvage. Par ailleurs, elle finance, entre autres, des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), des services de médiation familiale, des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

## IV- Familles fragilisées et cadre de vie

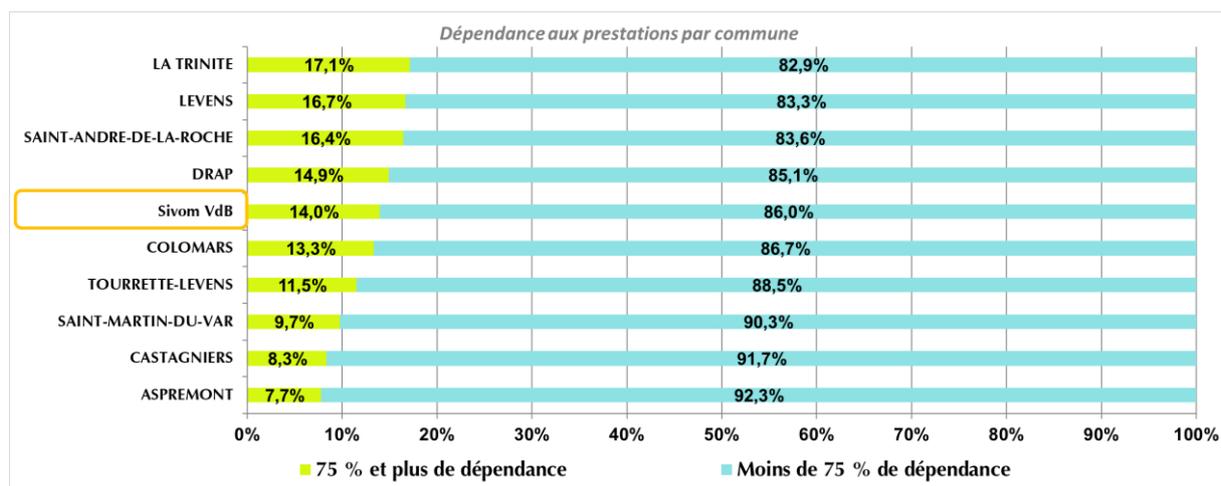
### 1. La dépendance aux prestations\*



Sources : CAF BCA2020

Sur les 7 694 allocataires du Sivom Val-de-Banquière, on compte **près de 11% de foyers dont les ressources sont constituées à 100% des prestations de la Caf**, contre 16% dans les Alpes Maritimes et au niveau national.

### Comparaison entre communes



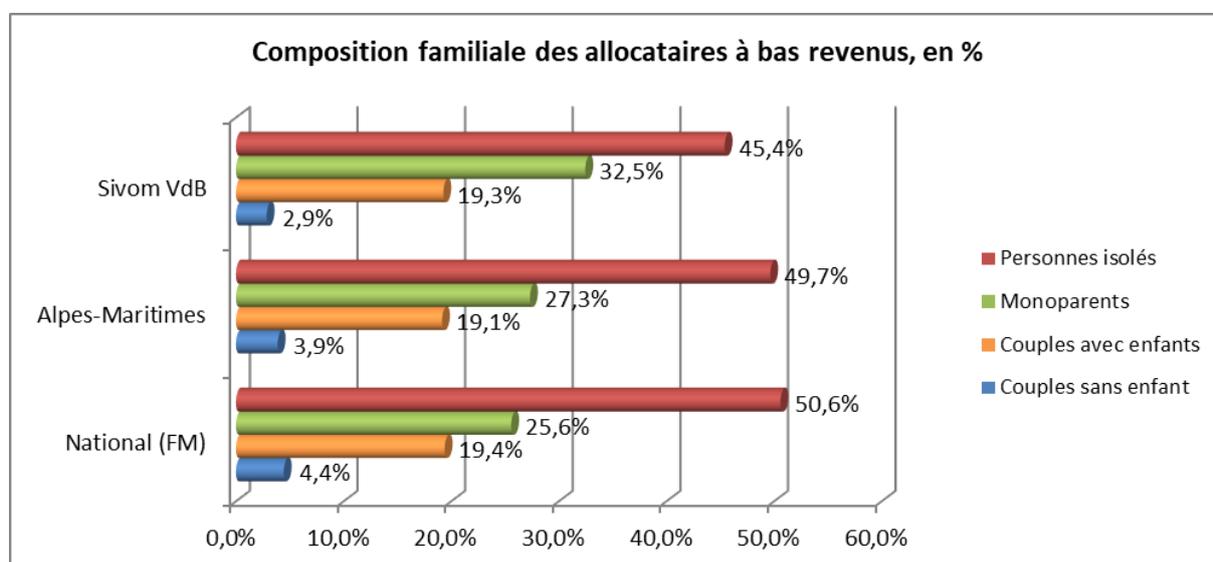
Sources : CAF BCA2020

Là encore, la **dépendance aux prestations est inégalement répartie entre les communes**. On constate que La Trinité, Levens et Saint-André-de-la-Roche abritent les allocataires les plus dépendants aux prestations quant Aspremont ou Castagniers en comptent moitié moins.

*\*Le taux de dépendance aux prestations de la Caf est la part de celles-ci dans l'ensemble des ressources des foyers allocataires, prestations comprises.  
Le taux de dépendance aux prestations est calculé pour la population dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.*

## 2. Les allocataires à bas revenus

La pauvreté monétaire approchée à partir des ressources des allocataires offre des comparaisons entre les territoires. A la fin de l'année 2020, le Sivom Val-de-Banquière recense **2 070 allocataires à bas revenus**, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1071 Euros par mois et par unité de consommation. Le taux d'allocataires à bas revenus sur le territoire du Sivom est de 25,8 %, soit près de 13 points de moins qu'au niveau du département (38%).

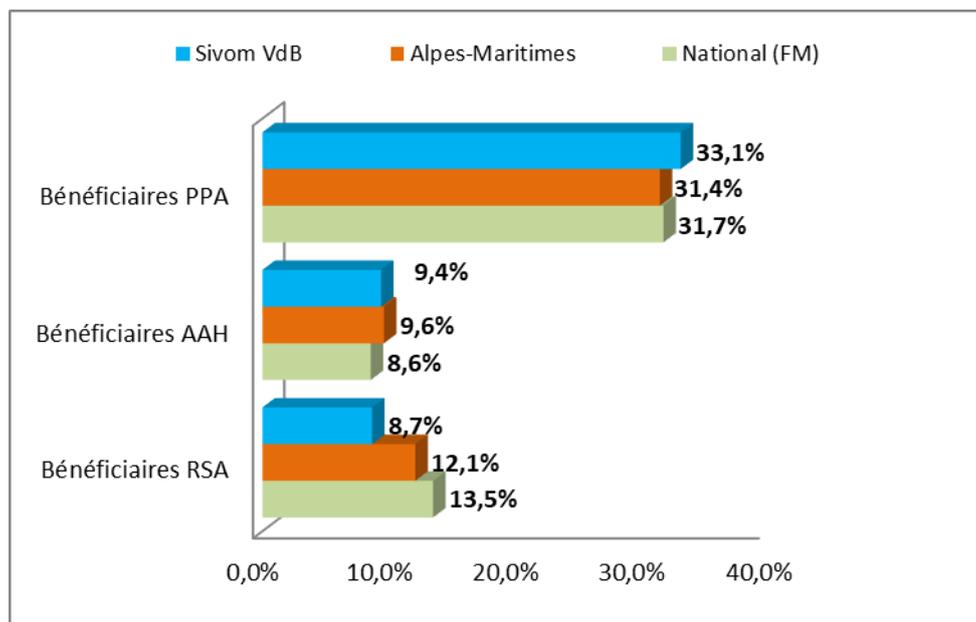


Sources : CAF BCA2020

La population des allocataires à bas revenus dans les communes du Sivom se caractérise principalement par une **sur-représentation de monoparents (33%)**, dont l'immense majorité sont des femmes et une proportion plus faible qu'au niveau départemental et national de couples avec enfants et de personnes isolées.

## 3. Les bénéficiaires du RSA, de la PPA et de l'AAH

Pour aider les personnes démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation pour adultes porteurs de handicap (AAH). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le volet activité du RSA est remplacé par la Prime d'activité et le RSA socle est maintenu.



Sources : CAF BCA2020

Sur le Sivom Val-de-Banquière, en 2020, **667 foyers allocataires bénéficient du RSA et 722 de l'AAH, soit respectivement 8,7 % et 9,4% des allocataires**. En ajoutant aux allocataires leurs éventuels conjoints, enfants ou autres personnes à charge, 5,2 % de la population du Sivom est couverte par ces minima sociaux, ce qui est un pourcentage assez faible en comparaison du taux départemental (7,5%) et national (8,1%)

**La prime d'activité a été versée fin 2020 à 2 545 bénéficiaires** sur le Sivom.

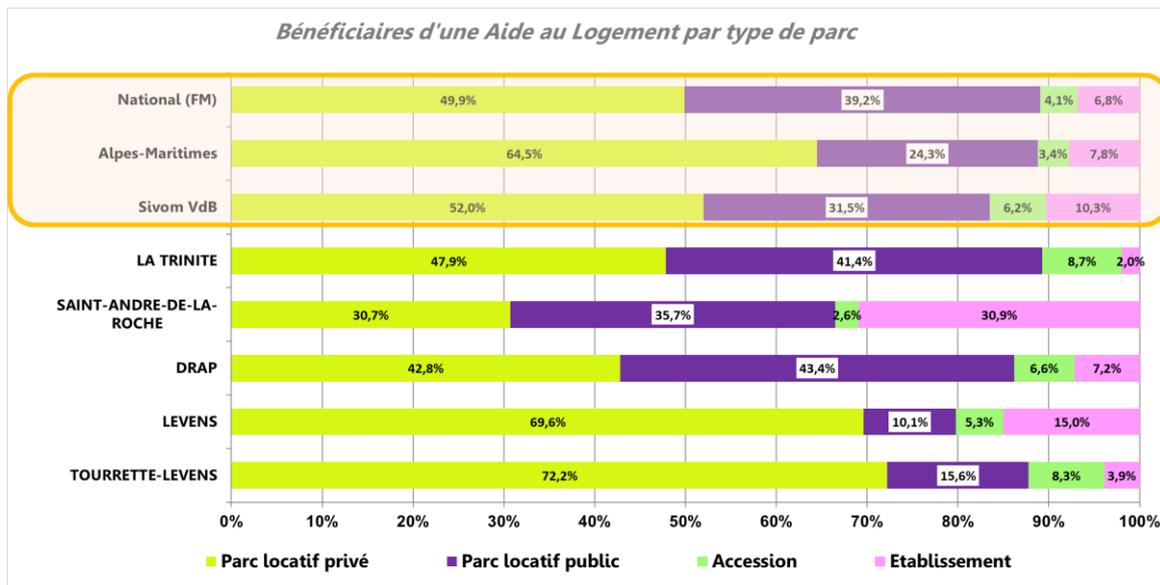
#### 4. Les bénéficiaires d'aides au logement

En 2020, le Sivom Val-de-Banquière dénombre **2 335 bénéficiaires d'une aide au logement**, soit 30,3% des allocataires, ce qui est un pourcentage relativement bas au regard des taux départementaux et nationaux qui sont de 47%.

##### Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

**52% des bénéficiaires d'une aide au logement du Sivom résident dans le parc privé**, une proportion plus proche du national que des Alpes-Maritimes qui comptent 65% de bénéficiaires résidant dans le privé contre seulement 24% dans le public.

Au niveau du Sivom, 32% de ces aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif public. Les autres bénéficiaires résidents en établissements (10,3%) ou sont accédant à la propriété (6,2%).



Sources : CAF BCA2020

La comparaison entre communes montre là encore **d'importantes disparités concernant les allocataires d'AL**. Ainsi La Trinité, Drap et Saint-André-de-la-Roche abritent un plus grand nombre d'allocataires résidant dans le parc public (logements sociaux), là où des communes comme Levens ou Tourrette-Levens se caractérisent par un parc privé plus important. A noter également la forte proportion d'allocataires résidant en établissement à Saint-André-de-la-Roche (31%)